

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Des installations provisoires pour l'accès à l'eau au quai Wilson, dès les vacances scolaires

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après la teneur de notre pétition aux autorités de la Ville et du canton, qui a été remise au Conseil d'Etat le 5 juin 2020, munie de plus de 300 signatures.

La rive droite manque cruellement d'espaces de détente à proximité du lac, la population genevoise a besoin de fraîcheur durant la période estivale et les bains des Pâquis (accès payant) sont saturés, dès le printemps. Par ailleurs, dans le contexte de post-confinement lié au COVID-19, se doter d'un accès à l'eau supplémentaire sur la rive droite permettra d'alléger la pression sur les autres sites qui seront pris d'assaut.

*Par la présente pétition, nous demandons « aux autorités de l'Etat de la Ville de Genève d'équiper le quai Wilson **d'installations provisoires** pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (bancs) dès le 27 juin 2020, soit dès le début des vacances scolaires d'été, et ce dans le respect des consignes COVID ».*

Par ailleurs, le plan d'eau du quai Wilson étant dévolu exclusivement à la pratique du sport nautique (baignade interdite), nous souhaiterions également voir évoluer cette disposition, de compétence cantonale. A cet effet, le club de ski nautique de la Perle du Lac (SNCG) a été associé aux réflexions qui ont abouti à la rédaction de cette pétition.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à notre proposition, nous vous saurions gré, Mesdames les députées, Messieurs les députés, d'agréer nos plus respectueuses salutations.

N.B. 2 signatures

Association A l'Eau Wilson

Mme Susanne Amsler

Coprésidente

M. Thomas Putallaz

Coprésident

c/o Cecilia Garcia Podoley

Rue des Pâquis 59

1201 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le plan d'eau du quai Wilson est aujourd'hui interdit à la baignade car il fait l'objet d'une permission annuelle d'occupation du domaine public lacustre en faveur du Ski Nautique Club de Genève installé à la Perle du Lac.

Le projet de mise à disposition temporaire des lieux pour la baignade et l'animation du quai est porté par l'association A l'Eau Wilson, qui a conduit ce printemps plusieurs échanges ou rencontres bilatéraux avec les divers protagonistes concernés, comme la Ville de Genève, la brigade de la navigation (département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)), le comité du Ski Nautique Club ou encore le service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (département du territoire (DT)).

Le besoin s'est fait sentir dans le courant de l'été de réunir tous les acteurs afin de finaliser le dossier, cette séance devant se tenir dans la 2^e quinzaine du mois d'août.

La piste la plus prometteuse pour répondre aux pétitionnaires consiste à mutualiser le plan d'eau en redéfinissant son usage selon les horaires. En effet, la pratique du ski nautique nécessite de disposer d'un plan d'eau calme, et ces conditions se retrouvent en général en début de matinée. Le plan d'eau serait donc occupé par le ski nautique jusqu'à 10h00, et ensuite, il serait mis à disposition de la population pour la baignade. Ce principe de mutualisation nécessite toutefois une forte communication afin d'éviter tout accident. De plus, le projet ne peut pas être mis en œuvre avant 2022, le temps que la permission d'occupation du domaine public accordée au ski nautique club ne soit modifiée.

Une autre piste développée par les pétitionnaires consisterait à réduire le plan d'eau du ski nautique en dégageant une bande le long du quai Wilson réservée aux baigneurs, balisée à l'aide de bouées. Cette option nécessite le dépôt d'un dossier en autorisation de construire, et probablement un déplacement plus au large de l'espace ski nautique, ce qui peut entrer en conflit avec la navigation et doit donc encore être examiné.

Pour l'animation du quai, propriété de la Ville de Genève, c'est un groupe de travail spécifique Ville de Genève/canton de Genève qui examinera les propositions faites par l'association A l'Eau Wilson dans le cadre des séances de coordination consacrées à la valorisation de la rade.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO